



**Version finale**

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)  
Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2014**

**Base légale :**

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

**Liste de présence :**

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cheryl	Développement durable et Infrastructures	Excusée
FABER Dominique	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
HARTUNG Annick	Justice	Excusée
LOOS André	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	Excusé
KASS Ralph	Égalité des Chances (suppl.)	Excusé
MODERT Karin	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Bente	Intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale	Excusé
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	Excusée
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé, y compris l'ajout par la Présidente d'un point sous divers relatif à la demande d'un congé de coopération, est accepté par les membres du comité interministériel.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé par les membres du comité interministériel.

### **3) Plan d'action pour l'efficacité du développement**

D'après la Présidente, la Direction de la coopération s'est dotée d'un plan d'action afin d'agir plus efficacement au niveau global. Les détails de ce plan sont résumés par Monsieur Tonnar qui explique qu'il s'agit d'un plan d'action pour rendre la coopération au développement du Gouvernement luxembourgeois plus efficace tout en précisant qu'il ne s'agit guère d'un plan d'action pour l'efficacité de l'aide mais du développement. L'origine de la notion de l'efficacité du développement provient de la réunion ministérielle de Busan lors de laquelle est né l'idée d'un partenariat mondial. Ce partenariat n'a pourtant été mis en œuvre que quelques années plus tard lors de la réunion ministérielle au Mexique par les bailleurs, les pays partenaires, la société civile et le secteur privé. La plupart des pays ont par la suite élaboré un plan national d'action.

Pour son plan d'action national, le Luxembourg s'est basé sur les recommandations de la revue par les pairs du CAD en 2012, le code de conduite de l'Union européenne pour la division du travail des pays européens dans les pays en voie de développement et le programme pour le changement. Ce programme regroupe les actions futures de l'Union européenne en matière de coopération pour le développement, notamment la programmation conjointe des Etats membres.

Lors de l'élaboration, le Luxembourg s'est basé sur la matrice mise en place à Busan comprenant cinq principes majeurs, à savoir :

- Utilisation des systèmes nationaux dans les pays en voie de développement ;
- Fiscalité et mobilisation des ressources internes (renforcement des ressources des pays en voie de développement) ;
- Coopération triangulaire et sud-sud ;
- Coopération avec le secteur privé et
- Coopération avec la société civile dans les pays partenaires.

C'est sur base de ces cinq principes que la Direction de la coopération, ensemble avec ses différents bureaux de la coopération et l'agence LuxDevelopment, a fait un état des lieux du des points forts de la coopération au développement luxembourgeoise et de ses faiblesses.

Ainsi par exemple, pour ce qui est du principe relatif à l'utilisation des systèmes nationaux, le Luxembourg soutient financièrement le compte d'affectation spéciale mise en place par le Burkina Faso pour l'éducation de base. Il s'agit d'un compte transparent dans lequel divers bailleurs de fond peuvent verser leurs contributions en vue de soutenir le programme burkinabé en matière d'éducation de base au Burkina Faso. Il ne s'agit pourtant d'une aide budgétaire proprement dite.

L'autre constat est celui de la spécificité du Luxembourg en matière de développement. Ainsi la Direction de la coopération a mis en place ses propres objectifs en vue de rendre plus efficace le travail de la coopération au développement luxembourgeoise. Ceux-ci sont les suivants :

- Quantité et qualité de l'aide luxembourgeoise ;
- Politique de concentration (concentration de l'aide vers les pays les plus démunis, les pays partenaires et les secteurs différents);
- Partenariats inclusifs (inclusion du secteur privé, de la société civile et autres bailleurs) ;
- Alignement (conformité aux stratégies de développement existantes dans nos pays partenaires) ;
- Prévisibilité (à travers nos programmes indicatifs de coopération dans les pays partenaires ou les accords de partenariat avec les agences internationales) ;
- Transparence et redevabilité mutuelle (transparence des montants, des évaluations, des audits) ;
- Coordination et harmonisation (coopération plus étroite avec d'autres bailleurs et harmonisation de procédures) et
- Fiscalité et mobilisation des ressources internes.

Le plan d'action sera mis en œuvre durant la période 2015 – 2016. Un des instruments les plus importants pour cette implémentation seront bien évidemment les nouveaux PIC avec les pays partenaires, dont notamment le Cap Vert. Ainsi, pour l'élaboration du nouveau PIC au Cap Vert, la coopération luxembourgeoise attachera une importance particulière au secteur privé capverdien existant.

Au sujet de la fiscalité, la Présidente précise qu'une coopération est en préparation avec des agents de l'administration des impôts pour participer au programme de l'OCDE intitulé « tax inspectors without borders ». Ceci permettra d'aider les pays partenaires à mettre en place un système fiscal national efficace.

Le délégué de la sécurité sociale regrette que le facteur de la sécurité sociale et les cotisations n'ait pas été pris en considération. M. Tonnar rajoute que la sécurité sociale fait partie des objectifs du développement durable et dans le plan national d'action le sujet relatif à la sécurité sociale concorde avec l'objectif de la fiscalité et mobilisation des ressources internes.

#### **4) Discours du Ministre à la Chambre des députés**

Madame Schommer rappelle que le discours du ministre, qui a été distribué en réunion et qui est également disponible en langues luxembourgeois et en français sur le site du ministère,

développe une partie du plan d'action de la coopération luxembourgeoise pour l'efficacité du développement et décline les relations avec les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise dans cette direction. La majeure partie de ce discours tourne autour de l'efficacité, aussi bien l'efficacité des activités la coopération luxembourgeoise avec les pays partenaires mais aussi l'efficacité en relation avec les cofinancements des ONG. Dans son discours le ministre explique également les différentes mesures qui sont incluses dans le paquet financier du gouvernement et qui concernent précisément les ONG.

Lors de son intervention devant les députés, le ministre a insisté sur le fait que le budget de l'aide publique au développement (APD) ne serait pas revue à la baisse et resterait stable à 1% du RNB. De plus, comme la révision du RNB de 2015 aurait eu comme conséquence que l'APD de l'année prochaine baisse par rapport à 2014, un seuil minimal de 323 millions d'euros a été fixé en-dessous duquel le budget ne pourra descendre. Si l'APD restera stable, des changements seront pourtant prévus notamment pour ce qui est de l'efficacité de l'aide publique. Ainsi, il est prévu de financer de plus en plus de projets et programmes dans les pays les plus pauvres.

S'agissant des défis pour l'année à venir, le ministre soulève dans son discours les priorités suivantes telles que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au 2<sup>ème</sup> semestre 2015, l'année européenne pour le développement de 2015, la conférence à Addis Abeba en juillet 2015 sur le financement du développement et le sommet à haut niveau à New York en septembre sur l'adoption du cadre pour les objectifs du développement durable pour l'après-2015 et la préparation du sommet humanitaire mondial qui aura lieu à Istanbul au printemps 2016.

### **5) Cohérence des politiques pour le développement**

Avant de passer la parole à M. Tonnar en vue d'informer les délégués des travaux du groupe d'experts sur la cohérence des politiques à Bruxelles, la Présidente rappelle brièvement que le sujet relatif à la cohérence des politiques pour le développement a été mentionné dans le discours de Monsieur le Ministre. Dans les interventions des députés, la cohérence pour le développement a été évoquée en se référant la plupart du temps au baromètre 2014 du Cercle des ONG sur la cohérence des politiques, qui sera discutée lors de notre prochaine réunion.

- *Groupe d'experts UE*

M. Tonnar informe qu'il existe un réseau d'experts et de points focaux pour la cohérence des politiques pour le développement (PCD) au niveau européen. Lors de la dernière réunion dudit groupe, le 21 octobre dernier, la Commission européenne a présenté son rapport sur la cohérence des politiques et sur l'enquête visant à faire un état des lieux relatif à la cohérence des politiques, effectuée par ses 41 délégations dans 62 pays. En résumé, cette enquête a montré qu'il existait des divergences dans les pays quant à la définition relative à la cohérence des politiques et que des formations dans ce sens étaient nécessaires.

S'agissant des études d'impact, la COM a présenté ses nouvelles directives. Ainsi, il est prévu de mener une étude d'impact dans un ou plusieurs pays bénéficiaires pour analyser l'impact d'une nouvelle proposition.

Lors de cette réunion la Commission européenne a aussi présenté son programme de travail pour l'année à venir en matière de cohérence des politiques pour le développement. Elle y a mis l'accent sur les sujets tels que la pêche, le blanchiment d'argent et les minerais qui alimentent les conflits.

Un échange d'informations entre Etats membres a eu lieu au sein de cette réunion qui a de montrer que certains Etats sont plus avancés en matière de cohérence des politiques. Si certains ont instauré de nouvelles politiques ou des instruments légaux comme la Belgique, d'autres comme le Luxembourg ont mis en place des comités spécialisés. En général, il y a lieu de noter qu'il existe de plus en plus de mécanismes au sein des Etats membres et que les différents gouvernements s'engagent à faire plus dans ce domaine. Ceux qui ont un mécanisme en place, ont analysé ou sont en train d'analyser différents sujets parmi lesquels certains pourraient intéresser le Luxembourg comme la lutte contre les mouvements illicites de capitaux ou la sécurité alimentaire. Beaucoup mettent au point des études ou formations ensemble avec l'institut ECDPM avec lequel le Luxembourg travaille aussi. Des échanges entre Etats (Danemark et Slovénie) se font également.

M. Tonnar a pour sa part présenté et résumé les travaux du comité interministériel pour le développement au sein de cette réunion, dont notamment la nouvelle méthodologie et les procédures dont le comité vient de se doter. Il a également informé les experts présents de la promotion de la cohérence des politiques pour le développement au cours de l'année européenne pour le développement 2015.

- *liste des sujets à examiner*

La Présidente propose de concentrer la discussion à nouveau sur la liste des sujets à examiner pour l'année à venir. Elle suggère de se limiter à trois sujets différents et invite les délégués à présenter des sujets qui figurent ou non dans le nouveau baromètre du Cercle des ONG et qui pourront par la suite être débattus au sein du comité interministériel avec les experts respectifs.

Après discussion et suite aux suggestions de différents membres du comité, la liste suivante des sujets est retenue :

- Fonds de compensation ;
- APE Afrique de l'Ouest ;
- Politique agricole commune ;
- Protection sociale.

## **6) Année européenne pour le développement 2015 (AED 2015)**

Madame Alexandra Allen, la coordinatrice du programme national de l'AED 2015 informe les délégués de la cérémonie d'ouverture qui aura au Lycée Athénée le 14 janvier 2015. Pour ce qui est de la lettre envoyée par le Ministre de la coopération, elle rappelle que certains ministères y ont répondu en présentant des initiatives très prometteuses, tandis que d'autres

ont fait savoir qu'ils ne sont pas directement concernés. Madame Allen lance un appel à ces derniers à présenter l'une ou l'autre activité.

A titre d'exemple, la Présidente mentionne le ministère de l'agriculture, qui la veille de la Foire agricole à Ettelbrück, entend organiser un événement avec les jeunes agriculteurs et viticulteurs luxembourgeois et européens sur la politique agricole commune et les effets sur les pays en voie de développement. D'autres initiatives sont prévues par les ministères de la culture, du sport, de l'immigration ou encore du logement.

## **7) Divers**

- *Demande d'avis d'un congé de coopération*

En raison d'une erreur de transmission dans les délais et vu le caractère urgent de la demande d'avis en vue d'un congé de coopération, ladite demande a exceptionnellement été soumise aux délégués au cours de la réunion du comité interministériel afin de recueillir leur accord quant à l'octroi dudit congé de coopération. La demande a été approuvée sans objection par les membres du comité interministériel qui ont considéré qu'elle était dûment documentée et justifiée.

**Pour mémoire, la prochaine réunion du CID avec les représentants du Cercle des ONG se tiendra le lundi, 8 décembre 2014 à 10h30**

### **Document(s) distribué(s) :**

Par le MAE :

- Brochure du plan d'action de la coopération luxembourgeoise pour l'efficacité du développement
- Discours du Ministre sur la politique de coopération au développement à la Chambre des députés